



ASSUREZ-VOUS DE CONFIER
LA DÉFENSE DE VOS INTÉRÊTS
À DES PROFESSIONNELS RECONNUS

UNE RÉFÉRENCE AU SAVOIR-FAIRE RECONNU

Parce que le métier d'expert d'assuré n'est pas réglementé, il convient de confier vos intérêts à des professionnels reconnus. Le groupe Expertises Galtier possède une expérience de près de 130 années dans l'accompagnement des sinistrés. Notre intervention, au profit exclusif des assurés, permet de rééquilibrer les forces dans la procédure d'expertise amiable et contradictoire menée avec l'expert désigné par votre compagnie d'assurance. Notre équipe est constituée d'experts issus de disciplines variées et complémentaires (ingénieurs, architectes, économistes du bâtiment...). Ce large éventail de compétences nous permet de dédier à votre dossier le spécialiste en fonction des particularités de celui-ci.



Nos missions font l'objet d'une certification délivrée par Bureau Veritas Certification pour le référentiel Sociétés d'experts d'assurés RE/UPE/2018.



EXPERTISES GALTIER EN CHIFFRES

1^{er}
CABINET
D'EXPERTISE

COLLABORATEURS

280

EXPERTS EN
RÈGLEMENT DE
SINISTRE

50

BUREAUX

14



Créé en 1894, Expertises Galtier est le 1^{er} groupe d'expertise indépendant en France, majoritairement détenu par ses collaborateurs.





CONTEXTES D'INTERVENTION

INCENDIE • EXPLOSION
FOUDRE • DÉGÂT DES EAUX
CATASTROPHES NATURELLES
VOL • VANDALISME

UN ACCOMPAGNEMENT DURANT TOUTE LA DURÉE DE L'EXPERTISE

Au-delà d'être un droit, le recours à un expert d'assuré est un apport essentiel dans la gestion de votre sinistre et la défense de vos intérêts. Nos experts spécialisés dans le chiffrage des dommages vous accompagnent dès la survenance du sinistre en mettant en œuvre tous les moyens utiles à une conclusion rapide de votre dossier et une juste indemnisation de votre préjudice.

